
Jeux olympiques 2024, certains personnels des CROUS ainsi que des étudiants vont participer à une nouvelle épreuve : la réquisition

Le SNPTES-UNSA exige un cadrage précis, des limitations ainsi que des compensations pour les personnels et les résidents

Le SNPTES vient d'apprendre que certaines résidences de CROUS franciliens devront se vider de leurs étudiants et étudiantes à l'approche et pendant les jeux olympiques de 2024.

Sans contester l'intérêt que beaucoup prêtent aux JO, le SNPTES et les personnels des CROUS s'inquiètent de cette mesure singulière.

Inquiétudes, tout d'abord, **pour les personnels** puisque ce sont ceux-ci qui devront gérer l'**évacuation forcée des étudiantes et des étudiants** concernés et assurer, dans une période normalement consacrée à des congés bien mérités, **une surcharge de travail alourdie par des difficultés de transport** hélas prévisibles...

Inquiétudes, ensuite, sur le sort des étudiantes et étudiants touchés par cette décision que l'on peut qualifier de politique.

Le SNPTES et les personnels des CROUS demandent un cadrage précis de ce type de réquisition.

Pour le SNPTES, il est, en effet, important : d'établir un encadrement strict de la mesure et **d'accompagner individuellement les étudiants visés**, souvent boursiers ou étrangers, qui n'ont pas tous les moyens ou le temps de rentrer chez eux l'été. Certains sont, notamment, en révision, en cours de rédaction de mémoire ou de thèse et ont des recherches à effectuer tandis que d'autres avaient d'ailleurs prévu de rester à Paris pour pouvoir trouver un job lié aux Jeux et se voient donc doublement pénalisés. Autrement dit, **nos jeunes doivent être relogés en fonction de leur situation !**

Pour le SNPTES, il est aussi important de compenser la surcharge de travail des collègues des CROUS touchés par cette mesure et, de manière plus large, pour notre Ministre et pour la Directrice générale du CNOUS, **d'en profiter pour améliorer les carrières (notamment en revoyant les grilles du tout nouveau DAPOOUS) ainsi que les conditions de travail de l'ensemble des personnels des œuvres universitaires !**

Choisy-le-Roi, le 12 mai 2023